Résolution de la filière d'enseignement de la culture générale du CPNV concernant la mise en œuvre du nouveau plan d'étude vaudois et l'épreuve finale orale

À l'attention de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Réunis en séance de filière le 12 août 2026 à Yverdon-les-Bains, les enseignantes et enseignants de culture générale du CPNV souhaitent exprimer leurs préoccupations concernant la mise en œuvre du nouveau plan d'études cantonal de culture générale et plus particulièrement sur les modalités envisagées pour l'épreuve finale orale.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que les équipes enseignantes ont accueilli avec professionnalisme les décisions prises jusqu'à présent dans le cadre de la réforme.

Malgré l'absence de moyens mis à disposition pour élaborer un plan d'étude cantonal au niveau vaudois ou pour permettre aux enseignant-e-s d'élaborer de nouveaux cours en respectant les nouvelles prescriptions ; malgré l'absence d'une véritable formation/accompagnement des enseignant-e-s dans cette réforme ; malgré la suppression de l'autonomie des écoles qui permettait d'adapter les enseignements et les processus de qualification aux profils spécifiques des élèves et des filières de formation ; malgré des avis divergents sur certains aspects organisationnels ou pédagogiques, notamment sur le remplacement de l'examen écrit par une épreuve orale ou sur la date d'entrée en vigueur du nouveau plan d'étude cantonal au vu du retard pris dans l'élaboration de ce plan ; malgré la limitation du pouvoir décisionnel de la file cantonale, qui constitue pourtant l'espace d'expertise pédagogique de l'enseignement de culture générale ; nous avons poursuivi notre engagement dans la mise en œuvre de la réforme afin de permettre aux élèves de disposer

des conditions minimales, si ce n'est optimales, pour leurs apprentissages dès leur entrée dans leur formation professionnelle.

Or, les informations communiquées à ce jour concernant l'examen final oral suscitent de nombreuses interrogations. En effet, selon les éléments actuellement connus, l'examen pourrait reposer sur un ensemble de situations prédéfinies et tirées au sort au moment de l'examen. Un tel dispositif conduit à des stratégies de préparation basées essentiellement sur la mémorisation de réponses plutôt que sur la mobilisation de compétences dans des situations concrètes. Il entre ainsi en complète contradiction avec les objectifs mêmes du plan d'étude cadre et avec l'orientation d'un enseignement vers les compétences et une pédagogie active. Dans la mise en place d'une épreuve certificative de cette ampleur, il nous paraît essentiel de pouvoir démontrer clairement l'alignement curriculaire[1] entre les modalités d'examen et les principes du nouveau plan d'études, en particulier concernant l'approche par compétences et la pédagogie active. Ainsi, nous demandons :

- ➔ La clarification d'un dispositif d'examen final qui garantisse d'une part un alignement curriculaire cohérent dans le respect du PEC et du PECant, et, d'autre part, une coordination adéquate de l'examen final avec le processus d'évaluation du TFi afin que l'ensemble des compétences évaluées soit représentatif des compétences du plan d'étude cadre.
- ➔ L'intégration de l'expertise pédagogique issue du terrain ainsi que des connaissances issues de la recherche en éducation afin de garantir la cohérence, la crédibilité et la qualité du futur dispositif d'évaluation.

La file cantonale réunit les représentantes et représentants des enseignant-e-s de culture générale des écoles professionnelles du canton et constitue un

[1] Par exemple : Pasquini R. (2019). Élargir conceptuellement le modèle de l'alignement curriculaire pour comprendre la cohérence des pratiques évaluatives sommatives notées des enseignants : enjeux et perspectives. *Mesures et évaluation en éducation, Volume 42, n°1,* 63-92. *https://doi.org/10.7202/1066598ar*

espace d'expertise pédagogique essentiel à la mise en œuvre de la réforme. Ainsi, nous demandons également :

- ➔ L'octroi d'une véritable capacité de décision de la file sur les questions pédagogiques relatives à cette réforme, notamment en ce qui concerne l'évaluation finale, et cela afin de garantir la cohérence pédagogique du dispositif.
- ➔ La mise en place d'un processus qui permette aux membres de la file de consulter leurs collègues enseignant-e-s de culture générale dans leurs écoles afin de garantir une mise en œuvre pédagogique et didactique adéquate.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention par la filière d'enseignement de la culture générale du CPNV